



28 bis cours Paoli, Immeuble Serena  
20250 CORTE

Tél. : 04.95.59.19.70

dominique.chiari-valdrighi@20078.notaires.fr

christel.griscelli@20078.notaires.fr

*Horaires d'ouverture:*  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**SELARL**  
**Dominique CHIARI-VALDRIGHI**  
**&**  
**Christel GRISCELLI**

**Notaires Associées**

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES  
2 cours Grandval  
20000 AJACCIO

cr.ajaccio@notaires.fr

Corte, le 17 juillet 2025

Dossier suivi par  
Christel GRISCELLI  
04.95.59.19.71  
christel.griscelli@20078.notaires.fr

**NOTORIETE PRESCRIPTIVE ANNONCIADE STEFANI**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des nouvelles dispositions concernant la constitution de titre de propriété, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'avis d'insertion transmis à EUROSUD, aux fins de publication de celui-ci, dans la rubrique « Annonces légales » du journal CORSE MATIN.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Me Christel GRISCELLI

**Me Christel GRISCELLI**  
**NOTAIRE ASSOCIEE**  
**28 bis cours Paoli**  
**Immeuble Serena**  
**20250 CORTE**  
**Tél : 04.95.59.19.71**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

COMMUNE DE ROSPIGLIANI (20242)

Aux termes d'un acte reçu par Me Christel GRISCELLI, Notaire à CORTE (20250), 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 30 juin 2025, il a été constaté conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi du 6 mars 2017, la qualité de propriétaires, des personnes suivantes :

Monsieur Jean-Pierre Adolphe SCAVINO, veuf de Madame Marie-Françoise Angèle **AUFRAIX**, demeurant à ROSPIGLIANI (20242) PASQUALACCIONé à RABAT (MAROC) le 21 août 1937.

Monsieur Jean-Charles André Georges SCAVINO, retraité, veuf de Madame Renée Marie Jeanne **ALUNNI-FEGATELLI**, demeurant à MONTICELLO (20220)né à CASABLANCA (MAROC) le 11 octobre 1946 ;

Concernant le bien ci-après désigné, sis sur la commune de ROSPIGLIANI (20242) :

Dans un ensemble immobilier; ,élevé de deux étages sur rez-de-chaussée avec grenier au-dessus. cadastré section B n° 196, lieudit Pasqualaccio, d'une surface de 1a, 54 ca

**Le lot de copropriété numéro sept (7)** : Au deuxième étage de la maison, un appartement ayant son entrée côté Sud, composé d'un séjour-cuisine ouvrant sur un balcon orienté Ouest, de deux chambres ouvrant façade Est et d'une salle d'eau avec wc.

Et une quote part indéterminée des parties communes générales.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Pour avis

Le Notaire

Adresse mail de l'étude : christel.griscelli@20078.notaires.fr